

29.10.2007 - 11:25 Uhr

Enquête de PwC sur l'effet de l'audit sur la qualité des comptes annuels des sociétés suisses cotées en Bourse - Quelle valeur ajoutée apporte l'audit?

Zurich (ots) -

Rares sont les entreprises suisses qui soumettent à leur auditeur des comptes annuels irréprochables. Lors de l'audit, 54% des entreprises corrigent leurs bilan et compte de résultats. Une à plus de dix versions des comptes annuels passent entre les mains des auditeurs, la moyenne étant cinq versions. Dans 98% des comptes annuels audités est également constaté un besoin d'adaptation des annexes dû avant tout à des insuffisances en matière de présentation, de publication ou d'intelligibilité. Voilà les résultats d'une enquête, menée par PricewaterhouseCoopers (PwC) Suisse, qui pose la question de la création d'une valeur ajoutée par l'audit. L'étude montre que, loin de délivrer uniquement une attestation de conformité, l'audit élève la qualité des comptes annuels et justifie ainsi la confiance que placent les partenaires en l'entreprise auditée.

L'auditeur a pour mission de vérifier l'adéquation des comptes annuels à la législation, aux principes choisis de présentation des comptes ainsi qu'aux statuts de l'entreprise. Attestant cette conformité, son travail est à la base de la confiance que le marché des capitaux accorde aux informations de l'entreprise auditée. En outre, l'audit confère au conseil d'administration la certitude de pouvoir se fonder sur des états financiers exacts et, partant, de pouvoir remplir son rôle prescrit par la loi.

Lors de l'audit, 54% des entreprises cotées en Bourse doivent apporter des corrections à leurs bilan et compte de résultats. Les raisons de ce taux élevé de corrections à apporter au moment des clôtures sont principalement liées à une interprétation erronée des principes de présentation des comptes, à des évaluations inappropriées, à des contrôles internes insuffisants ou à des erreurs comptables. Le sondage indique aujourd'hui que les effets de l'audit vont encore plus loin: 80% des lettres de recommandations (Management Letters), par le biais desquelles l'auditeur informe la direction de l'entreprise des constats effectués lors de l'audit, signalent la faiblesse des contrôles. L'organe de révision attire l'attention sur les risques commerciaux dans 50% des cas et sur les risques fiscaux dans 60% des cas. Ce faisant, l'audit contribue largement à améliorer et à renforcer la sécurité des processus commerciaux et des systèmes de contrôle internes.

Les adaptations rendues nécessaires par l'audit accroissent sensiblement la clarté et l'intelligibilité des comptes annuels ("true and fair view", image fidèle) et donc leur qualité. Par là même, elles instaurent une plus grande transparence et augmentent la confiance que le marché des capitaux accorde à l'entreprise. Pour ce qui est des résultats annuels et des fonds propres, les corrections effectuées ont un impact quantitativement moindre. "Il est intéressant de relever que les corrections apportées ont donné lieu à de meilleurs résultats annuels, jouant ainsi en faveur de l'entreprise auditée", ajoute Peter Ochsner à cet égard.

46% des entreprises contrôlées qui ont soumis leurs bilan et compte de résultats à l'audit n'ont dû effectuer aucune adaptation ultérieure. En particulier, les sociétés également soumises à la SEC, l'organisme américain de surveillance, ont toutes, sans exception, présenté à un auditeur des comptes irréprochables. Il en va de même

pour les larges caps dont les titres figurent au Swiss Market Index (SMI): seules 29% des entreprises interrogées dans ce segment ont dû corriger leur bilan ou compte de résultats durant l'audit.

Manque de transparence des annexes

C'est principalement dans les annexes que réside un potentiel d'optimisation. Celles-ci expliquent les différents postes du bilan, du compte de résultats et du tableau de financement et constituent une véritable source de renseignements pour les investisseurs et les analystes financiers: chez 98% des entreprises concernées par notre enquête, les auditeurs ont constaté un besoin d'adaptation qui provient avant tout d'une présentation incorrecte, d'une publication insuffisante ou d'un manque de clarté.

Incertitudes liées à l'interprétation des normes

61% des entreprises interrogées se heurtent à des difficultés relatives à la bonne interprétation des différentes normes de présentation des comptes et à leur mise en pratique. Peter Ochsner, membre du directoire et responsable de la division Audit de PricewaterhouseCoopers Suisse, explique que cela tient essentiellement à la complexité de ces normes: "De nombreuses incertitudes sont liées aux normes qui ont été modifiées peu de temps avant l'exercice concerné, comme les normes sur l'établissement du bilan des prestations de prévoyance vieillesse (IAS 19), sur l'inscription au compte de résultats des paiements fondés sur les actions (IFRS 2) ou sur les engagements de prévoyance (RPC 16)."

Plus largement, la raison est que, le plus souvent, l'interprétation officielle d'une nouvelle norme tarde à être disponible. Il faut parfois attendre deux ans avant que l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC), responsable de l'interprétation des International Financial Reporting Standards (IFRS), ne publie ses interprétations. Ce retard peut conduire à la nécessité de modifier rétroactivement la présentation des comptes. Cela a été le cas pour 15% des entreprises interrogées; ce retard a contraint un tiers d'entre elles à des retraitements, c'est-à-dire des adaptations de leurs bilan et compte de résultats de l'exercice précédent. Le besoin élevé de corrections est toutefois relativisé par deux facteurs: le caractère généralement mineur des erreurs et le fait que des adaptations sont indispensables suite à des fusions, à des acquisitions, à la modification du périmètre de consolidation ou à un changement de présentation des comptes et entraînent en principe un retraitement.

Contrôles efficaces et communication avec l'auditeur

Les entreprises dont le bilan et le compte de résultats ont passé le cap de l'audit sans adaptation nécessaire se distinguent par les cinq caractéristiques suivantes: des processus bien huilés appliqués lors de l'établissement des comptes annuels, un système de contrôle interne opérationnel, d'excellents travaux préparatoires, une communication régulière et franche avec l'auditeur et l'intervention précoce de ce dernier dans les opérations qui sortent du quotidien. Ces bonnes pratiques accroissent la qualité des comptes tout en allégeant la charge de travail tant pour l'entreprise auditée que pour l'auditeur.

Contact:

Peter Ochsner
PricewaterhouseCoopers
Membre du directoire et responsable Audit
E-mail: peter.ochsner@ch.pwc.com

Claudia Sauter-Steiger
PricewaterhouseCoopers
Responsable Public Relations
E-mail: claudia.sauter@ch.pwc.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008191/100547813> abgerufen werden.